

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021**

**DELIBERATION N°2021.00015**

**CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028 - SOUTIEN A LA  
CANDIDATURE DE CLERMONT-FERRAND - ADHESION A L'ASSOCIATION  
CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoir :**

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCQ

**Secrétaire de Séance**

Mme Siham LABICH  
Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210121-02021000150

DATE D'APPARITION: 20 janvier 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021**

### **CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028 - SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE CLERMONT-FERRAND - ADHESION A L'ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028**

Clermont-Ferrand candidate à la sélection en tant que Capitale Européenne de la Culture 2028. A ce titre, elle souhaite porter un dossier élargi au périmètre du Massif Central dont fait partie Saint-Etienne Métropole. Cette stratégie d'une approche décloisonnée de la culture à l'échelle de ce périmètre est une opportunité pour fédérer aussi bien les acteurs publics, privés que les habitants autour d'un projet commun ambitieux.

Notre Métropole est riche de structures culturelles emblématiques qui pourront permettre un maillage fort du territoire ligérien autour de ce projet. La Cité du design, le Musée d'art moderne et contemporain, le Site Le Corbusier, La Comédie, l'Opéra de Saint-Etienne... pourront ainsi devenir des ambassadeurs de cette candidature.

A travers la Charte de Coopération Culturelle qui mobilise de nombreuses communes de la Métropole, des actions co-construites et coordonnées pourront ainsi être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire afin de participer à la préfiguration de cet événement culturel.

Souvent perçues comme une grande année de festivités, les Capitales Européennes de la Culture sont bien plus qu'une seule programmation culturelle et artistique. Le titre est adossé à une stratégie de long terme de la ville porteuse et de la zone avec laquelle elle candidate.

Le dossier doit faire apparaître les axes sur lesquels le territoire choisira de faire reposer son développement dans les années à venir et le donnera à voir à l'international. A ce titre, la candidature doit se construire à partir des spécificités locales et en lien étroit avec les grands schémas directeurs et projets structurants des collectivités engagées dans le processus.

Décloisonnement et participation élargie seront les mots d'ordre pour qu'habitants de tous âges, universitaires, acteurs économiques, associatifs et culturels puissent intervenir dans cette candidature pour un cadre territorial valorisé, favorisant cohésion sociale, attractivité du territoire et bien-vivre.

Les Capitales européennes de la Culture sont officiellement désignées au plus tard quatre ans avant l'année effective. Cette période est nécessaire à la préparation du titre et de son programme afférent avec les différents territoires et acteurs concernés, mais aussi, et c'est un aspect essentiel, avec la population.

#### **Portage collectif de la candidature :**

Le périmètre du projet est un parti-pris fort qui nécessite le plein soutien des collectivités et grandes institutions culturelles du territoire. Il est aujourd'hui proposé à ces dernières

d'adhérer à une association de portage pluripartite, Clermont-Massif Central 2028, qui a été créée en décembre 2020.

Cette association comprend plusieurs collèges qui permettront aux acteurs publics, privés, mais aussi aux citoyens, de s'engager selon leur volonté et capacités d'implication respectives. L'idée étant de réfléchir à un préprogramme commun sur la base de coopérations culturelles et européennes nouvelles, et d'afficher cette grande dynamique territoriale à la faveur d'assises qui pourraient se tenir en 2021 dans l'optique de la sélection nationale qui interviendra, elle, en 2022/23.

Les grands principes de fonctionnement de cette association seront :

- le changement des approches administratives et sectorielles classiques à la faveur d'un décloisonnement des réflexions et une mixité des membres ;
- le développement de nouvelles actions « public-privé » et de la recherche de solutions créatives et innovantes ;
- le renforcement des coopérations territoriales et européennes pour plus de durabilité, de cohésion sociale et d'une meilleure qualité de vie.

Sur le terrain, un travail sera engagé sur la base de coopérations culturelles et artistiques avec les principaux opérateurs et événements du territoire, mais également en lien avec d'autres institutions culturelles européennes pour favoriser les échanges et les innovations. Ces coopérations pourront donner lieu soit à des projets localisés ; soit à des coproductions partagées entre plusieurs territoires ; soit à des labellisations de projets dédiés dans ces institutions culturelles.

Dans ce cadre, l'association a pour objet :

- de rassembler les différentes collectivités territoriales, acteurs économiques, culturels, socio-professionnels et habitants au sein d'une structure de portage collectif de ce grand projet de territoire ;
- de co-construire en lien avec l'équipe technique dédiée le programme 2028 ;
- de promouvoir le projet et de préparer les phases de sélection 2022/2023 ;
- de recueillir et de gérer des financements mixtes pour constituer le dossier et réaliser le programme culturel et artistique 2028 en cas de sélection.

Sur la base de ces éléments il est proposé à Saint-Etienne Métropole et à son Musée d'Art Moderne et Contemporain de :

- soutenir officiellement la candidature Clermont-Massif Central au titre de Capitale Européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur ses supports de communication ;
- adhérer à l'association Clermont-Massif Central 2028 en tant que membre associé ;
- contribuer au fonctionnement de l'association à hauteur de 2 500 € pour l'exercice 2021 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier ;
- de s'engager à examiner la contribution de Saint-Etienne Métropole à la préparation et la mise en œuvre du titre en cas de sélection par le jury européen en 2022/2023.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à adhérer à l'association Clermont-Massif Central 2028 à hauteur de 2 500 € pour l'année 2021 ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget Culture de l'exercice 2021 sous réserve de l'adoption du BP 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU